
Type d'intervention Postulat (art. 32 RCG)

1^{er} signataire Morisod Carole

Signatures des cosignataires

Cosignataires

Dépôt au nom d'un groupe Les Verts / Morisod Carole

Signature du Chef(fe) de groupe

Dépôt au nom d'une commission

Signature du Président

Titre

Sécuriser la route St-Didier

Texte de l'intervention

Comme l'élaboration d'un nouveau plan de quartier au centre du village de Collombey n'est pas prévue pour les prochaines années, il nous paraît indispensable de sécuriser le plus rapidement possible la route St-Didier, précisément le tronçon compris entre l'église et le nouveau parc (anciennement cimetière).

En effet, de nombreux véhicules et non seulement ceux des riverain·e·s, fréquentent quotidiennement cette route, souvent pour relier celle des Dents-du-Midi à celle de Montagnier. Les bus urbains et les cars postaux empruntent aussi cette route étroite plusieurs fois par jour. L'augmentation du trafic nécessite donc un réaménagement sécurisé de cette zone. En effet, l'étroitesse de la chaussée empêche les piéton·ne·s et les cyclistes de se déplacer en toute sécurité. Cette route étant située en zone 30 km/h, seuls les véhicules motorisés sont prioritaires. Les usager·ère·s de la route, non motorisé·e·s, doivent se déplacer sur la chaussée uniquement pour la traverser. Or, aucun endroit sécurisé n'est créé dans ce cas présent, ni pour les piéton·ne·s, ni pour les cyclistes ou tout autre forme de mobilité douce. Ils/elles se voient donc obligé·e·s de se déplacer sur la chaussée parmi le trafic routier.

Enfin, les places de parcs situées le long de l'église ne font qu'accentuer le danger que représente cette route pour les usager·ère·s non motorisé·e·s comme vous pouvez le constater sur la photo jointe.

Conclusion

A travers ce postulat, le groupe des Vert·e·s demande donc à la municipalité d'étudier les possibilités de rendre rapidement ce tronçon routier plus sécurisé pour toute forme de mobilité douce.

Collombey-Muraz, le 31 janvier 2022

1^{er} signataire :

